

Académie des Maîtres de Danse de France

Siège Social: 22, rue Victor-Hugo, 93100 MONTREUIL

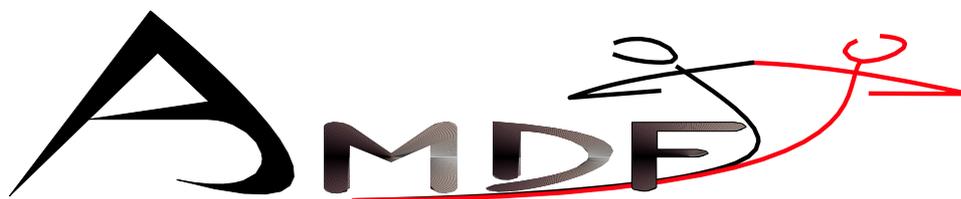
Membre fondateur du C.F.P.D. de la L.N.D.P. et de la F.F.C.D (C.F.C.D.A/C.F.D.A)

Membres d'honneur: W LAIRD. A BLOMQUIST. G COAD. M DURIEZ. A DUPLAIX. G GILYS. R PEYRACHE



N°337 Janvier 2019 .

BULLETIN SEMESTRIEL



SAISON 2018/19 à partir du 1^{er} Juillet

Règlements examens	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Enchainements examens	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Démonstrateurs congrès 1/2h	18xsmic-10,00€	=	180,00€
Ch de France Prof – 1 ^{er} prix mini	30xsmic-10,00€	=	300,00€
Ch de France Prof – 2 ^e prix mini	20xsmic-10,00€	=	200,00€
Ch de France Prof – 3 ^e prix mini	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Ch de France Prof – 4 ^e 5 ^e 6 ^e prix mini	08xsmic-10,00€	=	080,00€
Ch de France Prof (40&+) – 1 ^{er} prix mini	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Ch de France Prof (40&+) – 2 ^e prix mini	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Ch de France Prof (40&+) – 3 ^e prix mini	08xsmic-10,00€	=	080,00€

Insertions publicitaires - Soutien à l'AMDF

Pour 1 N° 1/8 page	07xsmic-10,00€	=	070,00€
1/4 page	14xsmic-10,00€	=	140,00€
1/2 page	28xsmic-10,00€	=	280,00€
1 page	56xsmic-10,00€	=	560,00€
Pour 4 N° 1/16 page	14xsmic-10,00€	=	140,00€

Les maquettes des textes à insérer seront adressées accompagnées du règlement correspondant, au siège de l'AMDF 22, rue Victor-Hugo – 93100 Montreuil

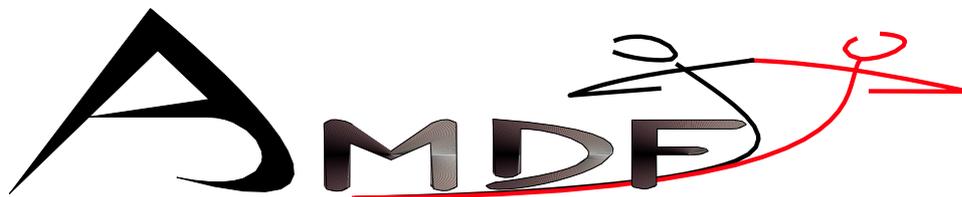
Dossards AMDF	09xsmic-10,00€	=	090,00€
Examen EAT droit d'inscription	15xsmic-10,00€	=	150,00€
Examen EAT 1 examinateur	09xsmic-10,00€	=	090,00€
Examen professionnel 3 examinateurs	27xsmic-10,00€	=	270,00€
Examen professionnel droit d'inscription	28xsmic-10,00€	=	280,00€
Cotisation AMDF	25xsmic-10,00€	=	250,00€
Location horaire Salle	05xsmic-10,00€	=	050,00€
Congrès – CHT.FR.PROF. Caméra – Vidéo	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Cahiers – théories Congrès AMDF	03xsmic-10,00€	=	030,00€
Honoraires minimum Juge-Moniteur	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Honoraires minimum Juge-Professeur	20xsmic-10,00€	=	200,00€
Scrutateur prof.mon	20xsmic-10,00€	=	200,00€
Compétiteurs + Juges prof. Licence LNDP	05xsmic-10,00€	=	050,00€
Location disquette skating	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Juges+examinateurs AMDF Carte annuelle	10xsmic-10,00€	=	100,00€
Juges+examinateurs WDC Carte annuelle	08xsmic-10,00€	=	090,00€
Compétiteurs prof. Licence WDC/CFPD	08xsmic-10,00€	=	090,00€
Lien AMDF-Site Web	02xsmic-10,00€	=	020,00€

Communiqué du CD

Pour tout renseignement dont vous Pourriez avoir besoin, le Secrétaire Se tient à votre disposition au 06.09.49.21.09. Le Président Se tient à votre disposition au 06.62.49.85.00. Le mercredi de 14h à 17h. Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette demande.

Grand Prix de France Prof 2019 Juges :

LA + SEGUE LA : 2019. F. Visele. V. Jacquot.
ST + SEGUE ST : 2019. C. Cerveau. . O. Auxenfant.
10D : 2019. B. Gazet . M. Chalties.



Académie des Maîtres de Danse de France

L'ACADEMIE DES MAITRES DE DANSE DE FRANCE

Présente

Sous la Présidence d'Honneur de Jean-Pierre BRARD

Député - Maire Honoraire de Montreuil

100ème CONGRES ANNUEL

ORGANISATION René BARSÌ.

Responsable / Directrice du Congrès Monique CHALIES Vice PTE de L'AMDF

Polka Autrichienne. Bachatta & Bachatta Tango.

Flamenco . Salsa. Lindy Hop. Zumba.

Tango Argentin . Kizomba.

Rhymique /mesure danses Latines.

Rock – Bop (Dancing). West Coast Swing.

Latines. Standard (variation).

Ouvert à tous – Professionnels et Amateurs

170€ les 2 jours – 100€ la journée – 60€ la 1/2journée

Gratuit pour les membres de l'A.M.D.F.

Ouvert à tous les licenciés CFCDA AMDF (AL)

Samedi 24 & Dimanche 25 Aout 2019

de 9h00 à 16h30

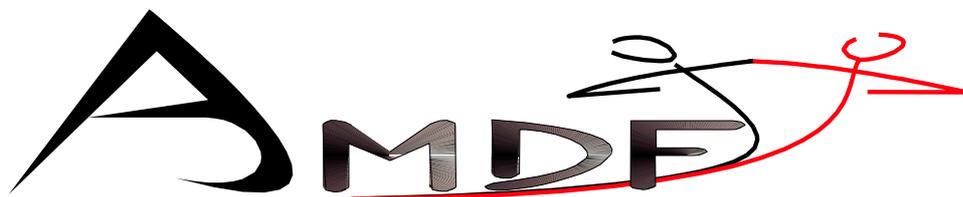
ÉCOLE de DANSE R&J BARSÌ MONTREUIL

22 rue Victor Hugo 93100 MONTREUIL

(Metro : Mairie de Montreuil)

Renseignements : Port. 06.09.49.21.09 ; 06.62.49.85.00 Courriel : barsi.rene@sfr.fr

INFO : www.amdf.asso.fr :



EXAMENS PROFESSIONNELS AMDF

Sur la base des théories : L.QUET (Danses Anciennes) O.M. AUFRERE (Salsa)
F. VISELE (Musique –Généralités) J. SARABIA (Social Danse) W. LAIRD (Latines)
G. HOWARD (Standard) D. BENGASINI (Rock'n Roll. Tango Arg. Boogie. Hip Hop)
A. PIGA (Claquettes) R.BARSI (Valse V. Valse F)

La prochaine session d'examens professionnels aura lieu le 10 Mars 2019.

Les candidat(e)s sont invité(e)s à faire, dans les meilleurs délais, leur demande d'inscription par ECRIT en précisant « EAT » ou « CAPAD » ou « BPED : Rock ou Latines ou Standard ».
« MPDC : Latines ou Standard » ou « Moniteur Salsa, Tango Arg , Hip-Hop, Claquettes » ou
« Professeur Salsa, Tango Arg , Hip-Hop, Claquettes » auprès du Secrétaire Général : R. BARSI
22 rue Victor Hugo – 93100 Montreuil. Les bulletins d'inscription non accompagnés des deux chèques de règlement seront considérés comme nuls (inscriptions + passage)

DERNIER DELAI D'INSCRIPTION : 16 Fevrier 2019

Cout de l'examen pour le candidat

Il est perçu un droit d'inscription définitif pour chaque examen professionnel partiel.

Droit d'inscription :

EAT	15x	SMIC horaire	CAPAD	28x	SMIC horaire
BPED Rock	28x	SMIC horaire	BPED Latine	28x	SMIC horaire
BPED Standard	28x	SMIC horaire	MPDC Rock	28x	SMIC horaire
MPDC Latine	28x	SMIC horaire	MPDC Standard	28x	SMIC horaire
Mon Tango	15x	SMIC horaire	Prof Tango	15x	SMIC horaire
Mon Salsa	15x	SMIC horaire	Prof Salsa	15x	SMIC horaire
Mon Hip Hop	15x	SMIC horaire	Prof Hip Hop	15x	SMIC horaire
Mon Claquettes	15x	SMIC horaire	Prof Claquettes	15x	SMIC horaire

Droit de passage EXAMINATEUR :

EAT	09x	SMIC horaire	CAPAD	27x	SMIC horaire
BPED Rock	27x	SMIC horaire	BPED	27x	SMIC horaire
BPED Standard	27x	SMIC horaire	MPDC Rock	27x	SMIC horaire
MPDC Latine	27x	SMIC horaire	MPDC Standard	27x	SMIC horaire
Mon Tango	15x	SMIC horaire	Prof Tango	15x	SMIC horaire
Mon Salsa	15x	SMIC horaire	Prof Salsa	15x	SMIC horaire
Mon Hip Hop	15x	SMIC horaire	Prof Hip Hop	15x	SMIC horaire
Mon Claquettes	15x	SMIC horaire	Prof Claquettes	15x	SMIC horaire

En cas d'échec, le candidat paye le droit de passage d'examen à chaque tentative.

D'autre part, une indemnité forfaitaire est perçue à chaque session d'examen(1) :

Taux horaire du SMIC (actuellement : 10€)

Les examinateurs seront indemnisés directement par les candidats le jour de l'examen.

Si vous avez réussi votre certificat d'Examen d'Aptitude Technique,
veuillez découper le bulletin ci-dessous pour obtenir votre diplôme et l'envoyer à l'adresse
suivante : René BARSI. AMDF 22, rue Victor Hugo 93100 Montreuil.

NomPrénom.....

Date de passage d'examen.....Fax/ Email

Signature :

Ce diplôme vous sera remis en main propre au Congrès, le Samedi 24 Aout 2019.



Où danser cet été 2018 ?
STAGE DE DANSE
DE
DRAGUIGNAN

Du Dimanche 21 juillet à 10h15
Au Vendredi 26 juillet 2019 à 17h00

Que vous soyez Débutant ou Confirmé, Professionnel diplômé ou non diplômé

VENEZ NOUS REJOINDRE POUR DECOUVRIR OU APPROFONDIR
LA TECHNIQUE DES DANSES STANDARD, LATINES, ROCK, Salsa, Tango Argentin
Du niveau C.A.P.A.D. au niveau Maîtrise

Le mercredi après-midi sera consacré à un stage de scrutateur informatique
(Venir avec ordinateur) + Passage d'examen blanc

Le vendredi journée consacrée aux chorégraphies libres
et développements en danse standard et Latines

Le Stage de Danse de DRAGUIGNAN vous attend FRANCOIS VISELE
293 AVENUE DES ECOLES MILITAIRES 83300 DRAGUIGNAN
GSM +33662498500

E-mail francois.visele@gmail.com / francois.visele@orange.fr

Venez passer une semaine de danse dans une très bonne ambiance, au soleil
avec des professeurs de renom : René Barsi et François Viséle

Formules

N°1	MAITRISE	+Développement	340€
N°2	B.P.ED.	+Développement	295€
N°3	C.A.P.A.D		210€
N°4	CA.P.A.D.	+Développement	295€
N°5	B.P.E.D+MAITRISE	+Développement	370€
N°6	C.A.P.A.D.+B.P.E.D.	+Développement	315€
N°7	journée développement seule		140€
N°8	deux journées développement		250€
N°9	Mercredi Après-midi (gratuit pour les stagiaires)		50€

Chèque à l'ordre de Draguidances

Le mercredi soir nous nous retrouverons pour un repas en commun.



COMMUNIQUE Rappel !!! Rappel !!! Rappel !!! Rappel !!! Rappel !!!

Pour être Juge et / ou Directeur Technique (Chairman) WDC Amateur League vous devez :

- a) En avoir la qualification (voir liste sur le bulletin officiel AMDF)
- b) Être à jour de votre cotisation annuelle AMDF/CFPD seul membre reconnu du WDC
- c) Être à jour de votre cotisation annuelle du WDC par l'intermédiaire du CFPD

ADHESION AU WDC Les modalités d'adhésion au WDC pour les groupements professionnels sont précisées dans les statuts WDC et n'autorisent qu'un membre par pays quel qu'il soit. Le membre reconnu pour la France est : le CFPD sous la Présidence de René BARSİ. De ce fait toutes les licences professionnelles de juges, compétiteurs et professeurs doivent être gérées par le CFPD membre du WDC

ADHESION AU W.D.C. Amateur League : Le WDC Amateur league applique un système d'appartenance multiple et ouvert, qui autorise toute organisation à devenir membre du WDC-AL même s'il existe déjà un ou des membre(s) dans le pays. Les organisations WDC-AL doivent être ouvertes à tous les compétiteurs.

Mais elles doivent être jugées par des membres licenciés WDC

Demande de Carte de Juge WDC Amateur League

Mr/Mme/Mlle Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

Tel _____ Fax _____ E-mail _____

Demande d'enregistrement en tant que juge WDC : Standard / Latines

Je suis membre d'une organisation affiliée à l'organisation membre du WDC représentant le pays concerné.

Nom de l'organisation membre du WDC Amateur League.....

Je m'oblige à respecter les règles en vigueur du WDC et toutes modifications ultérieures de celles-ci, conformément à ses statuts. Cette demande est à envoyer au Président du Conseil Français Professionnel de Danse. CFPD. R.BARSİ Président. 22, Rue Victor Hugo 93100 Montreuil

RESULTATS : PASSAGES EXAMENS AOUT 2018. 06 candidats = 06 reçus.

LES EXAMINATEURS : R Barsi. F Visèle. M Chaliés. G Trolliet.

C.A.P.A.D. Rogier Simon 648pts «B». B.P.E.D. / ST: Morino Severine 485 pts « AB » .

Carrera Vanessa 545 pts « AB ». Bregand Stéphanie 769 pts « TB »

M.P.D.C. / LAT : Vilaplana Jose 740pts « B ». M.P.C.D./ ST : Billonneau Marina 811 pts « TB » .

E.A.T : Lehain Emeline 15 pts « TB ». Myeller Jane 17pts « TB ». Brunel Evangeline 17pts »TB ».

Jon Veronique 16pts « TB ».

INFORMATIONS :

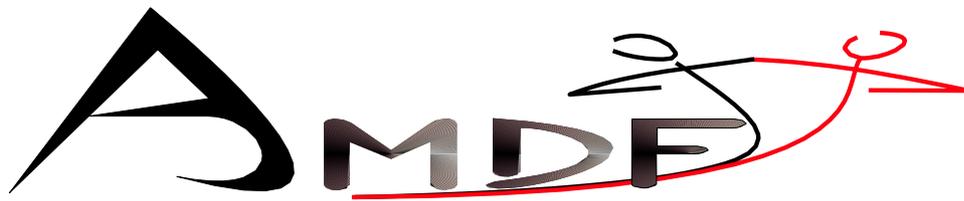
COURS D'ENSEMBLE :

TARIFS MOYENS RELEVÉS	10 leçons (de12à18€).....150€
AU COURS DE LA SAISON	20 leçons (de11à17€).....280€
ECOULEE : 2016/2017	30 leçons (de10à16€).....390€
A la demande de nombreux adhérents nous portons à votre connaissance les tarifs moyens que nous avons relevés auprès de différentes écoles.	40 leçons (de09à15€).....480€
	COURS PARTICULIER :
	Demi-heure = (20') 1 pers (36 à 46€)....41€
	Demi-heure = (20') 2 pers (36 à 46€)....41€

1 heure = (45') couple compétiteur amateur (48 à 70€)...59€

1 heure = (45') 1 ou 2 professionnels (68 à 100€).....84€

Nous avons enregistré des variations en plus ou en moins, en fonction notamment des prestations proposées, des infrastructures, de la qualification, de la notoriété des enseignants, de la durée des cours d'ensemble, de la localisation de l'école, etc...



Cher René,

C'était si agréable de vous parler aujourd'hui.

Et bien que mon français soit un peu «rouillé», je pense que vous avez tout compris.

Mais ici c'est court:

Disney a augmenté les prix au fil des ans, mais les deux dernières années ont été spectaculaires.

Pour l'année prochaine (2019), c'est encore pire; Au total, le centre de congrès est plus de deux fois le prix de 2017 maintenant.

Nous avons atteint le point où nous ne pouvons plus imposer à nos clients l'augmentation des coûts pour eux. Par conséquent, avec des cœurs saignants, nous avons décidé de chercher d'autres options. Pour être honnête, ceux-ci étaient difficiles à trouver. Paris et Disney (à part les prix) forment un bel endroit avec beaucoup d'attraction.

Nous avons limité nos options maintenant à 2 autres options: Dublin en Irlande et Assen en Hollande. Quitter Paris et se rendre à Dublin ou à Assen nous a donné un autre choix très difficile.

Nous avons donc décidé de ne pas prendre la décision nous-mêmes, mais de laisser cela à nos clients. Cette semaine, nous vous enverrons un email pour leur poser la question de ce qu'ils préféreraient: rester à Paris ou aller à Dublin ou à Assen.

Une autre raison la plus importante pour laquelle nous sommes désolés de quitter Paris et vous-même.

Au fil des ans, vous avez été notre ami fiable et nous sommes restés avec nous du jour 1 à nos jours.

Pour nous, tout cela est très mauvais. Devoir vous raconter cette histoire.

Dans nos cœurs et nos esprits, cependant, vous resterez notre fidèle ami et nous aimerions que vous acceptiez que nous vous appelions

«Grand Patron» des Championnats du Monde.

Et nous espérons que vous continuerez à soutenir notre cause; dans quelque pays que ce soit, nous aurons les championnats à l'avenir.

Bien sûr, vous serez le plus longtemps possible notre invité d'honneur.

Vous avez fait un excellent travail pour nous en France et vous avez été d'une aide précieuse.

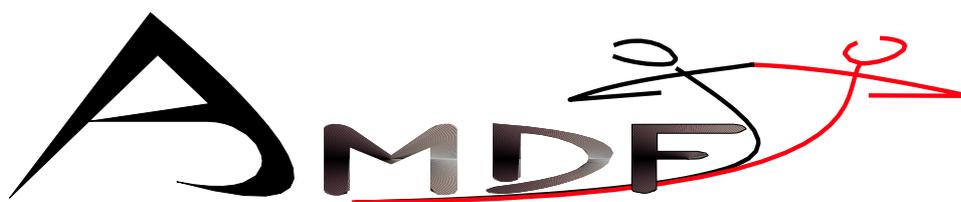
Nous sommes très, très reconnaissants pour tout ce que vous avez fait.

Tes amis,

Donnie,

Sammy,

Fred



JUGES PROFESSIONNELS : CFPD/LNDP/AMDF/WDC

Listes valables jusqu'à la publication des listes suivantes : Art 12 et 13 – RI AMDF.

QUALIFICATION : Compétitions et Championnats professionnels (A).

Championnats du Monde d'Europe et World Séries. La & ST (●) LA (◆) ST(■)

Aufrère M. (A●) Auxenfants O.(A●) Barsi R.(A●) (A) Bullones J- Y.(A●) Billonneau M (A■)
Cerveau C.(A●) Chaliès M.(A) Cruveilhaier J.(A■) Delcroix N.(A◆) Dufau M-H.(A●) Fouchet D.(A●)
Fouchet F.(A●) Gazet B.(A■) Jacquot Ch.(A●) Jacquot V.(A●) Marouby J-P.(A) Marouby M. (A)
Praga A. (A) Sarabia J.(A●) Simeone A.(A) Visèle F. (A●) Voirin N(A●). Voirin S (A●).

Directeurs techniques présentateurs : Aufrère M. Barsi R. Chaliès M. Praga A. Visèle F.

Scrutateurs: Aufrère M. Barsi R. Chaliès M. Cruveilhaier J. Fouchet F. Jacquot Ch. Visèle F.

Relations avec les médias : Aufrère Michel.

COMPÉTITIONS ET CHAMPIONNATS AMATEURS:QUALIFICATION :

Compétitions et Championnats Reconnus juges compétitions et Championnats WDC / AL (●)

Classification des juges RI AMDF: Juges C (Moniteurs/CAPAD ou Professeurs/BPED de l'A.M.D.F):
Ils peuvent juger les Amateurs : Bronze et Argent et Or. Pour pouvoir juger une compétition un juge doit être en possession de sa licence depuis au moins 6 mois.

Aufrère M(A●). Auxenfants O(A●). Barsi R (A●).. Billonneau M(A●). Blondeau P(B●). Bounouh A(B●).
Bourguignon N(B●). Bullones J-Y(A●). Carrera V (C) Cerveau C(A●) Chaliès M. (A●).
Cruveilhaier J(A●). Delcroix N(A●). Dufau M-H(A●). Duplaix A (B●). Fouchet D(A●). Fouchet F(A●).
Gazet B. (A●). Giraudeau V(B). Ghyselink O (B●) Hartmann (B).Jacquot C(A●).Jacquot V(A●).
Legal C(B●). Lemouroux Y(B).Marouby J-P. (A●).Marouby M.(A●).Masse L(B●). Moreau (B●).
Moreau PH(B●) Pijol H(B●). Praga O (A●). Prouté P (B●). Sarabia J(A●). Simeone A(A●).
Trolliet G(B●).Verdot C (B●). Vilaplana J (C). Visèle F (A●).Voirin N (A●).Voirin S (A●).

Directeurs techniques présentateurs :

Aufrère M. Barsi R. Chaliès M. Cruveilhaier J. Praga A. Jacquot V. Massé L. Visèle F.

Liste des scrutateurs officiels :

Aufrère M. Barsi R. Chaliès M. Cruveilhaier J. Fouchet F. Jacquot C. Masse L. Moreau C. Visèle F.

COTISATIONS 2018 / 2019 : AMDF - LNDP - CFPD – WDC. Adhérent AMDF. N°

Nom :.....Prénom.....

Adresse :.....

Code Postal..... Ville.....

Tél. Fax.....

Port.....Courriel.....

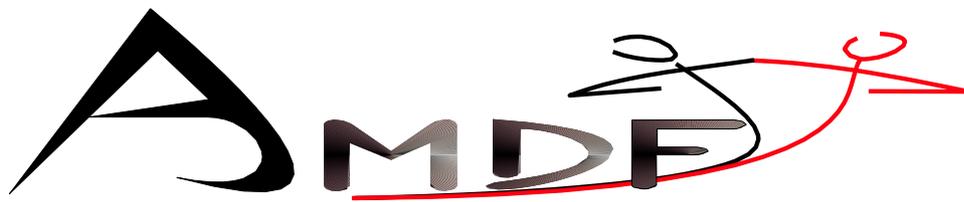
Adhésion AMDF : 250€. Compétiteur WDC : 90€. Licence Juge LNDP : 50€

Licence Compétiteur LNDP : 50€. Juge AMDF (AL) :100€.

Juge CFPD/WDC (AL) : 90€. Lien AMDF vers votre site web: 20€.

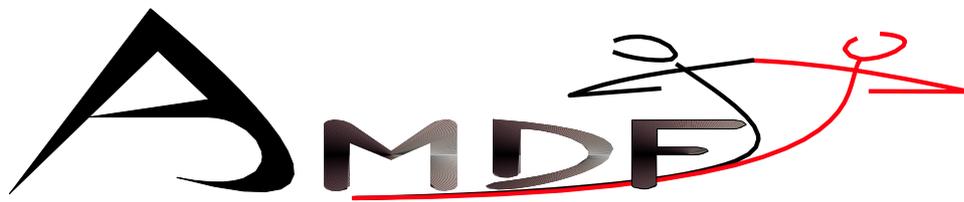
TOTAL €..... 1 seul Chèque à l'ordre de l'AMDF

Siège social : 22, rue Victor-Hugo 93100 Montreuil. Signature



Compte rendu AG FCDF du 24 aout 2018

10 membres présents et 3 représentés sur les 20 membres actifs à jour de cotisations pour la saison 2017-18. Le quorum de 9 membres étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement siéger. Ouverture de l'Assemblée Générale à 14h30 par le Directeur Technique, Président par intérim, François VISÈLE. 10 organisations durant la saison 2017-18. Toutes étaient de bonne facture. 14 octobre 2017 - 1^{er} GP des Hauts de France à Compiègne. 04 novembre 2017 - 1^{er} Trophée de Danse de Rambouillet. 20 janvier 2018 - Compétition à Mours St Eusebe. 03 février 2018 - 40^{ème} Nuit de la Danse et de l'Élégance à Courbevoie. 24 février 2018 - 12^{ème} Trophée de l'Anjou à Brissac-Quincé . 10 mars 2018 - Gala du Val de Loire à Montlouis sur Loire. 07 avril 2018 - 4^{ème} Trophée de Charente Maritime à Saujon. 14 avril 2018 - 16^{ème} Trophée du Lac d'Annecy à Seynod. 19 & 20 mai 2018 - Trophée de France à Montauban. 23 juin 2018 - GP de Paris Joss Danse à Paris. Le bilan financier de Trophée de France pour la FCDF est le suivant : Recettes : 5.952€ Dépenses : 8.950€. Résultats : - 2.998€ (déficit). Ce qui est un résultat tout à fait correct par rapport aux éditions précédentes, d'autant plus que le nombre de participants a été à peu près stable malgré le changement de date et de lieu en cours de saison. Il reste en caisse 3.533€ pour débiter la saison 2018/2019. La comptabilité de la Fédération est confiée à un cabinet comptable extérieur. 20 centres étaient inscrits en 2017/2018 1 nouveau centre vient de faire une demande d'adhésion. Proposition de François VISÈLE : Joël CRUVEILHER chargé, en tant que Vice-président, de l'administration de la fédération. Christian JACQUOT chargé, en tant que Secrétaire, de la mise en place du site de la Fédération avec la gestion des centres, des danseurs, des couples et des inscriptions aux compétitions. Propositions acceptées à l'unanimité. Le site sera mis en place courant septembre avec une diffusion à chaque centre de son nom d'utilisateur et de son mot de passe provisoire. La première compétition gérée par le site sera celle de Rambouillet. Si rien ne vient retarder tout cela. Le site servira au référencement sur Google de la FFCD afin de donner plus de lisibilité à notre mouvement. M. BARSII propose de mettre dans le prochain bulletin AMDF l'organigramme des différents comités ligues et fédérations affiliées au CFPD, seul membre français de la WDC. Mise en place des Logos WDC/AL France – FFCD – Joël CRUVEILHER propose également d'utiliser une partie des sommes en caisse pour que chaque centre dispose de supports de communication sous différents formats avec ces logos. Dates des compétitions à venir : 13/10 Compiègne. 3/11 Rambouillet. 6-7-8-9/12 Disney. 09/02 Courbevoie. 23/02 Angers-Brissac. 06/04 Saujon. 13/04 Annecy – si aucun autre centre ne propose sa candidature à l'organisation des Trophées de France 2019, ceux-ci se dérouleraient les 13 et 14 avril à Annecy-Seynod. Le festival de Blackpool se déroulant du 23 mai au 02 juin et les élections européennes se tenant le 26 mai, il sera difficile de trouver une autre date.



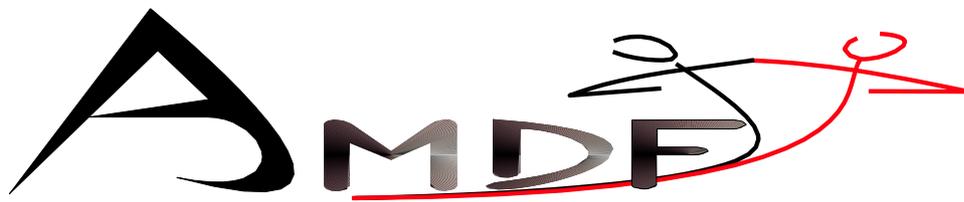
Compte rendu AG FCDF du 24 aout 2018

Fabien DELLA GIUSTINA pose une question sur la suite donnée à l'équipe de France. François VISELE propose un stage fin juillet à Draguignan, pris en charge en partie par le CFCDA. A voir s'il y aurait suffisamment de couples motivés. Il est soulevé le problème de la date. Il est proposé de trouver plutôt une date avant les Trophées de France. Cyril CERVEAU demande une ligne directrice, rappeler les règles pour bien mettre en place ce que l'on veut faire de la danse en France. Il est répondu que dans un premier temps tous les entraîneurs doivent se conformer aux règlements existants et de les relire régulièrement pour bien les appliquer. En cas de flou ou besoin d'explications, ne pas hésiter à demander des compléments d'information en priorité à René BARSIS et François VISÈLE. Marie Hélène DUFAU rappelle que pour les Trophées de France les panneaux et chefs de piste sont un excellent support pour le bon déroulement du Trophée. Véronique JACQUOT propose de refaire le pot de la Fédération le samedi pour un bon esprit de convivialité. Pascal PROUTÉ demande que l'envoi des diplômes de résultats des Trophées de France par école soit reconduit comme pour la session 2017. Prochaine réunion à Compiègne le dimanche matin de 10h à 12h. Clôture de l'Assemblée Générale à 15h40.

ACTUALITE JURIDIQUE Faut-il passer en société ?

Travaillant seuls, beaucoup d'entrepreneurs exercent leur activité en entreprise individuelle. Très simple et peu formaliste, ce statut présente néanmoins des inconvénients (risques sur le patrimoine privé, frein au développement de l'entreprise, transmission difficile...) qui amènent certains à s'interroger sur l'opportunité de passer en société. Une bonne raison de faire le point sur les principaux effets d'une telle opération.

Une responsabilité limitée : Mettre ses biens personnels à l'abri des risques économiques de son activité constitue l'une des raisons majeures qui peuvent conduire un entrepreneur individuel à faire le choix de transformer son entreprise en société. En effet, son patrimoine et celui de son entreprise ne faisant qu'un, il peut se retrouver, en cas de difficultés, à devoir rembourser ses créanciers professionnels avec ses biens personnels. À l'inverse, une société est une structure juridique propre qui possède un patrimoine distinct de celui des associés, ce patrimoine social constituant, dans la plupart des cas, le seul gage des créanciers professionnels. Ainsi, en constituant une société à risque limité (EURL, SARL, SAS), l'entrepreneur ne devra contribuer aux éventuelles pertes de la société que dans la limite des biens qu'il lui aura apportés. Cette protection patrimoniale a toutefois son revers : faute de garanties suffisantes, les banquiers peuvent être réticents à accorder leur concours à une société. Aussi, très souvent, demandent-ils au dirigeant (associé) de se porter caution pour elle en contrepartie de l'octroi d'un crédit. Ce qui atténue évidemment les effets de la limitation de responsabilité.



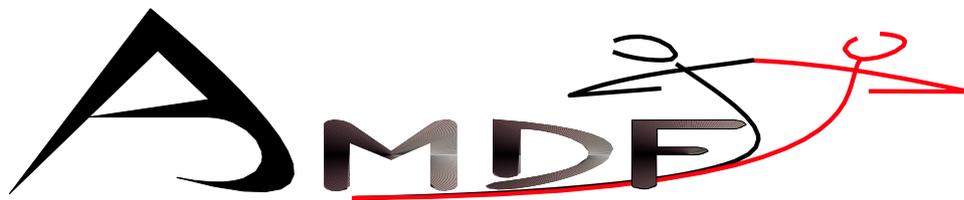
ACTUALITE JURIDIQUE Faut-il passer en société ?

Penser aussi à l'EIRL : *plutôt que créer une société, l'entrepreneur individuel qui veut protéger son patrimoine personnel a la faculté de se mettre en « entrepreneur individuel à responsabilité limitée » (EIRL). Ce statut lui permet en effet d'affecter à son activité professionnelle les biens qui sont nécessaires et utiles à son exercice. Intérêt du dispositif : en cas de difficulté, seuls les biens affectés, et pas ses biens personnels, pourront faire l'objet de poursuites de la part de ses créanciers professionnels. Le choix d'une forme de société :*

D'abord, la société à responsabilité limitée (SARL), structure bien connue qui présente de nombreux atouts : un fonctionnement simple, une responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports et un capital librement fixé. Elle peut être choisie par celui qui souhaite s'associer avec une ou plusieurs autres personnes. Ensuite, l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), variante de la SARL composée d'un seul associé, en l'occurrence l'entrepreneur. Elle est facilement transformable ensuite en SARL par simple cession de parts sociales. Enfin, la société par actions simplifiée (SAS), qui connaît un succès grandissant, en particulier en raison de la liberté dont les associés disposent pour déterminer les modalités d'organisation et de fonctionnement de leur société. Comme dans la SARL, la responsabilité des associés y est limitée. Et aucun montant minimal pour le capital social n'est exigé. Elle aussi ne peut être constituée que d'un seul associé (on parle de « SASU »). À noter que le statut social du dirigeant de société dépendra de la forme sociétaire choisie. En EURL ou en SARL, l'entrepreneur continuera, en tant que gérant associé unique ou associé majoritaire, à relever du régime social des travailleurs indépendants. En revanche, dans une SAS, il sera, en qualité de président, assimilé à un salarié et bénéficiera donc du régime de Sécurité sociale des salariés (hors assurance chômage).

Remarque importante : *outré les formalités (rédaction des statuts, immatriculation, publicité des actes...) à accomplir (et leur coût) au moment même de la transformation de l'entreprise en société, la société est astreinte, au quotidien, à un formalisme plus lourd que celui d'une entreprise individuelle : publication des comptes, tenue d'assemblées générales des associés, tenue d'un registre des décisions de l'associé unique dans les EURL et les SASU, modification des statuts lors de certains changements, etc.*

Un changement fiscalement coûteux : Un changement de mode d'exploitation entraîne, en principe, l'imposition des plus-values latentes sur les éléments de l'actif, et notamment de l'accroissement de valeur du fonds de commerce ou de la clientèle. Toutefois, en cas d'apport d'une entreprise individuelle à une société, un régime de faveur optionnel permet d'étaler, voire de différer temporairement ces conséquences fiscales. Ce régime avantageux prendra néanmoins fin lors de la cession des titres de la société. Et lorsqu'un entrepreneur apporte son entreprise à une société soumise à l'impôt sur les sociétés, il est, en principe, également redevable de droits, assis sur la valeur de l'immobilier, du fonds de commerce ou de la clientèle essentiellement, au taux de 3 % ou de 5 % selon les cas. Mais il peut y échapper en souscrivant un engagement de conservation des titres de la société pendant 3 ans.



ACTUALITE JURIDIQUE Faut-il passer en société ?

Un régime fiscal parfois avantageux : Relever de l'impôt sur le revenu. Si l'entrepreneur opte pour l'EURL, le résultat qu'il dégagera sera, comme auparavant, imposé à l'impôt sur le revenu, selon le barème progressif, dans la catégorie d'imposition dont relève son activité, à savoir les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices non commerciaux (BNC) ou les bénéfices agricoles (BA). À noter toutefois qu'il peut opter pour l'impôt sur les sociétés (IS). Attention, cette option est irrévocable. S'il crée une SARL, il peut également être soumis à ce régime d'imposition. À condition toutefois qu'elle soit exclusivement détenue par des membres de sa famille et qu'il exerce une option en ce sens. Dans ce cas, son assiette imposable ne dépendra pas des sommes qu'il aura effectivement appréhendées mais de la quote-part de résultat qui lui reviendra en raison de son pourcentage de participation au sein de la société. Relever de l'impôt sur les sociétés. Si l'entrepreneur décide de constituer une SARL (sans opter pour le régime exposé ci-dessus) ou une SAS, les résultats de sa société seront alors imposés à l'IS au taux de 33,1/3 % ou, sous conditions et à hauteur de 38 120 € uniquement, au taux de 15 %. De son côté, il sera imposé sur les rémunérations que la société lui versera en qualité de dirigeant, en principe dans la catégorie des traitements et salaires. Parallèlement, la société pourra, sauf exceptions, déduire de son résultat ces rémunérations. L'avantage du régime de la taxation à l'IS réside dans le fait que l'entrepreneur ne sera imposé à titre personnel sur le résultat de l'activité qu'à hauteur des sommes qu'il percevra effectivement sous forme de dividendes. Si le bénéfice réalisé n'est pas distribué mais réinvesti au sein de la société, il ne sera pas imposé personnellement sur celui-ci.

12.11.2018 Réunion du Conseil européen de la danse du WDC - Assen

Chers tous Le WDC est très heureux d'annoncer que la réunion inaugurale de la création d'un Conseil européen de la danse du WDC a été extrêmement productive et fructueuse. La réunion a décidé de demander à M. René Barsi, président de l'organisation française membre du WDC, de présider par intérim et Mme Gaynor Fairweather MBE en tant que vice-présidente par intérim du Conseil européen de la danse du WDC, chargée de constituer un comité de direction pour EDC. Ils travailleront avec le conseil d'administration du WDC pour élaborer une constitution et un mandat appropriés avec le WDC afin de garantir la croissance et le développement à long terme de la danse en Europe sous l'égide du WDC. La création d'un WDC European Tour à intégrer au système WDC World Series et World Ranking a également été annoncée. Ces documents importants seront adressés à tous les membres européens du WDC lors d'une réunion de suivi du Conseil européen de la danse du WDC aux championnats du Royaume-Uni en janvier 2019. René Barsi et Gaynor Fairweather et le conseil d'administration du WDC accueillent toutes les questions et suggestions de cette période de formation. Sincères amitiés, Hannes Emrich Au nom du conseil d'administration de WDC.

Paris, le 23 juillet 2018.

ACADEMIE DES MAITRES DE DANSE

M. François VISELE

293, avenue des Ecoles militaires
83300 DRAGUIGNAN

N° 040-18 FFDANSE/SEC

Lettre recommandée avec AR

Pièces jointes : Copies d'écran

Objet : Relance préalable – Utilisation abusive de titres de « Champions de France »

Monsieur le Président,

La lecture de la page de votre site <http://www.amdf.asso.fr/competitions-2/les-competitions/>, montre que vous utilisez, sur cette page, l'appellation « Championnat de France de Danse » (copie d'écran en page jointe).

L'utilisation de cette expression m'amène à porter à votre connaissance les observations ci-dessous.

La Fédération Française de Danse a été agréée par le ministère des Sports par arrêté du 17 décembre 2004 portant agréments d'associations sportives. A ce titre, elle participe à des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives (article L.131-9 du code du Sport).

La fédération Française de danse a également reçu délégation de la part du Ministère chargé des Sports par arrêtés quadriennaux successifs dont le dernier en date de décembre 2016.

Cette délégation permet aux fédérations qui en sont titulaires de disposer du droit exclusif d'utiliser l'expression « Fédération française de ... » de créer une « équipe de France », d'organiser des « championnats de France » ou de décerner des titres de « champions de France ».

Ce droit ressort des dispositions de l'article L.131-17 du code du Sport.

Je me permets donc d'attirer votre attention sur le fait que l'utilisation erronée de votre part de l'une quelconque de ces expressions entre en contradiction avec les dispositions du Code du Sport rappelées ci-dessus.

De plus, elle crée la confusion dans l'esprit des danseurs et danseuses ainsi que des dirigeants de structures de pratiques.

Je vous demande en conséquence de retirer de votre dénomination fédérale, de vos communications sous toutes leurs formes et tous supports, de l'appellation de vos

20 rue Saint-Lazare – 75009 Paris

Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français
Soutenus par le Ministère de la Culture et de la Communication

manifestations, de l'attribution des titres de vainqueurs, toute utilisation des expressions ci-dessus.

Par ailleurs, je vous demande de faire savoir aux structures membres de votre fédération que ce retrait s'applique à leurs communications sous toutes leurs formes, à l'appellation de leurs manifestations, à l'attribution des titres des vainqueurs.

Il en est de même pour les porteurs de ces titres de « Champions de France », qui doivent être informés par vos soins de l'impossibilité de s'en prévaloir.

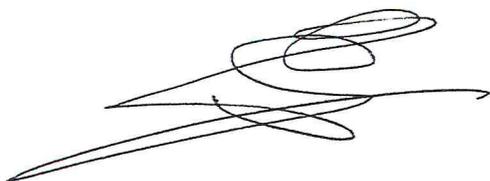
Ces demandes s'appliquent avec effet rétroactif sur les communications passées et les attributions de titres passés.

Je vous remercie de me faire savoir quelle suite vous envisagez de donner au présent courrier.

Je vous prie Monsieur, de croire en l'assurance de ma considération distinguée,

Charles FERREIRA

Président de la Fédération
Française de Danse



S.C.P. LUCCIARDI BELLEMANIERE WATRIN GIRAUD VENZONI

Avocats à la Cour Associés



Avocat Honoraire

Georges-Albert LUCCIARDI

Avocat Honoraire

Docteur en Droit

Ancien Conseil Juridique

Avocats associés

Philippe BELLEMANIERE

Avocat à la Cour

D.E.S.S Fiscalité

Ancien Conseil Juridique et Fiscal

Spécialiste en droit fiscal et droit des

sociétés

Didier WATRIN

Avocat à la Cour

Ancien Conseil Juridique et Fiscal

Spécialiste en droit des sociétés et droit fiscal

Thierry-Laurent GIRAUD

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit social

tlgiraud@scplucciardi.com

Sandrine VENZONI

Avocat à la Cour

DESS « Systèmes Juridiques Etrangers

Ordre Mondial »

DEA « Sciences Pénales, Sciences

Criminologiques »

Master II Institutions et Fonctions de la

Justice Européenne et Comparée

DESU « Droit et Pratique des Affaires »

Master II « Ingénierie des Sociétés »

D.J.C.E. « Option Sociétés » (D.U.)

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE

Monsieur Charles FERREIRA

20 rue Saint Lazare

75009 PARIS

Aix en Provence, le 16 août 2018

Lettre RAR n° 1A 142 563 6584 4

Affaire : AMDF- ACADEMIE DES MAITRES DE DANSE DE FRANCE / FFD

N/Réf. : 12.00492/TLG

V/Réf : 040-18 FFDANSE/SEC

Monsieur le Président,

Ma cliente, l'Académie des Maîtres de Danse de France, m'a transmis copie de la correspondance que vous lui avez adressée le 23 juillet dernier, et m'a demandé d'y répondre.

Vous y exposez que cette dernière utiliserait l'appellation « *Championnat de France de Danse* » et qu'elle ne pourrait le faire sans contrevenir aux dispositions de l'article L131-17 du code du sport.

Il n'en est rien et l'utilisation de ce titre n'intervient aucunement en contravention avec les dispositions précitées que vous évoquez.

Comme vous le savez déjà, l'AMDF est affiliée au World Dance & Dance Sport Council (WDDSC), organisme reconnu mondialement et faisant autorité dans la danse professionnelle et de compétition.

Elle agit aux côtés du Conseil Français Professionnel de Danse Sociale (CFPDS) et de la Ligue Nationale de Danse Professionnelle (LNDP) pour renforcer l'unité nationale et mondiale des danses par couple et assimilées, ainsi que pour mettre en application au plan français les actions et la politique définies par la WDDSC et ses divers comités.

Ma cliente n'est pas une fédération sportive, mais un groupement associatif composé uniquement de professionnels de la danse.

Les dispositions du chapitre 1 du titre III du code du sport ne lui sont pas applicables.

Comme vous le savez, ma cliente connaît parfaitement les dispositions légales et réglementaires qui régissent la matière et les a toujours au demeurant scrupuleusement respectées.

Sa volonté d'agir en harmonie avec la loi ne peut donc lui être reprochée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Maître Thierry-Laurent GIRAUD

Avocat à la Cour

Société Civile Professionnelle d'Avocats

14 Rue Manuel - 13100 Aix-en-Provence (Parking Carnot - Parking Bellegarde)

R.C.S. AIX D 339 027 070 00012

Tel : 04.42.38.49.37 - Fax : 04.42.26.08.35

e.mail : contact@scplucciardi.com - Case Palais 194

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

**Coopération entre le Centre de formation des talents
du Ministère de la culture et du tourisme
de la République populaire de Chine et Jinxiu-CDC
Mise à niveau complète des activités de formation en danse
13 décembre 2018, Beijing, Chine.**

Le Centre de talents du Ministère de la culture et du tourisme de la République populaire de Chine a officiellement conclu une coopération avec le Jinxiu-CDC concernant un programme de formation (danse) en qualité d'art social! Désormais, les activités de danse Jinxiu-CDC seront développées de manière plus régulière et ordonnée sous la direction professionnelle du Centre de talents du ministère de la Culture et du Tourisme de la République populaire de Chine!

Le programme de formation de qualité artistique (danse) s'adresse aux adultes et aux adolescents. Toute personne qui réussira à cet examen sera certifiée par le Centre de formation des talents du Ministère de la culture et du tourisme de la République populaire de Chine et intégrée dans un pool de ressources humaines de très haute qualité!

Formation en enseignement de la danse pour adultes sous la direction du Centre de talents du ministère de la Culture et du Tourisme de la République populaire de Chine et ses résultats sont évidents pour tous. De nos jours, le Centre des talents du Ministère de la culture et du tourisme de la République populaire de Chine a officiellement coopéré avec Jinxiu-CDC dans le domaine de la formation en danse pour adultes et adolescents, ce qui n'est pas simplement une reconnaissance mais une responsabilité plus grande.

Le Talent Center de la République populaire de Chine a indiqué la direction à prendre pour le développement futur des activités de Jinxiu-CDC. M. Yuanbin, PDG de Jinxiu-CDC, a déclaré que tout travail serait mis en œuvre avec précision, réglementation, inclusion, coopération et principe gagnant-gagnant, et que l'activité de formation serait forgée en tant que marque et point de repère de l'industrie pour contribuer au développement de la culture et de la société chinoises. Tourisme.

**Coopération entre le Centre de formation des talents
du Ministère de la culture et du tourisme
de la République populaire de Chine et Jinxiu-CDC
Mise à niveau complète des activités de formation en danse
13 décembre 2018, Beijing, Chine.**

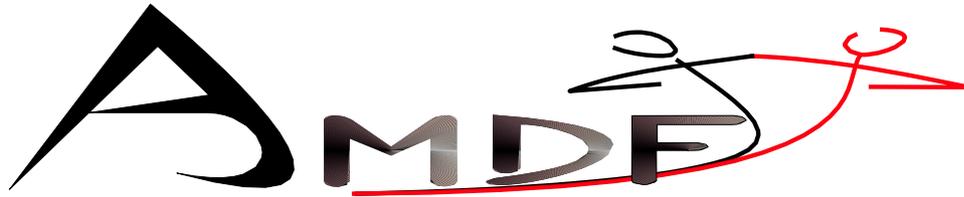
À propos du Centre de talents du Ministère de la culture et du tourisme de la République populaire de Chine

(Ancien Centre des talents du Ministère de la culture de la République populaire de Chine) a été fondée en janvier 1996 avec l'approbation du Bureau de la réforme du secteur public de la Commission d'État (SCOPSR). Le Centre de talents du Ministère de la culture et du tourisme de la République populaire de Chine est responsable de la gestion, de la création et de la maintenance du site Web national de notation du niveau de l'art social. Depuis sa création, le Talent Center a adhéré au principe de «l'égalité des personnes, l'intégrité d'abord, au service des talents et à la construction de la culture publique». Il a également pour mission de renforcer la construction des talents culturels et le service public des talents culturels nationaux et de compétitivité de l'industrie de la culture afin de fournir des talents efficaces et de haute qualité pour le développement et la prospérité de la culture. Jinxiu-CDC a accumulé un groupe d'élites dans les domaines de la technologie, de l'exploitation et de la gestion de la culture et de l'industrie de l'enseignement de l'art. Forte de son expérience et de l'appui de sa solidité, la société s'engage à bâtir une entreprise de marque dans le secteur de la culture et de l'art.

**Les partenaires stratégiques de la compagnie comprennent
le siège du Blackpool Dance Festival au Royaume-Uni,
le World Dance Council (WDC) Ltd.**

et d'autres organisations de danse internationales faisant autorité.

L'activité principale comprend la mise en place d'un système de formation des talents, la planification et l'exécution de compétitions, la gestion d'évaluations et la collecte de données, etc. A présent, la société a ouvert des succursales à Beijing, Shanghai Shenzhen et d'autres dont le champ d'activité couvre le pays.



Voici notre Résultat au championnat d'Europe professionnel latine du 22 09 2018 :

Nous sommes arrivés 14 ème sur 31 couples en quart de finale.

La liste des juges: - H Emrich, Aut. B Watson, Alle. R Malki, Norv.

G Fairweather MBE, Ecos. J Bialy, Pol. L Mikkelsen, Dank. L Lee-Stylianios, GB.

M Hogeveen, Holl. N Cuono Romano, Ita. E Smagin, Russie.

Merci! Bisous. *Amandine et Michael*

.....
MERCI POUR CE CONGRES 2017

Bonjour René,

Merci , Ce fut un Congrès différent, mais tout aussi intéressant - *Amitiés Monique B*

.....
Nous profitons de ce mail pour te remercier de ce dernier congrès. Celui-ci nous a paru très convivial (la taille de la salle s'y prête tout particulièrement) et adapté à notre « business » de part le niveau du contenu des lectures. Ainsi, nous pourrions davantage mettre à profit ces démonstrations dans nos cours. J'ai particulièrement apprécié le retour aux fondamentaux de votre lecture réalisée par toi et François. Et à ce sujet, pourquoi pas chaque année, renouveler ce type de lecture sur une autre danse. René à nouveau Merci. Sincères salutations

Martine et Jean-Pierre Marouby

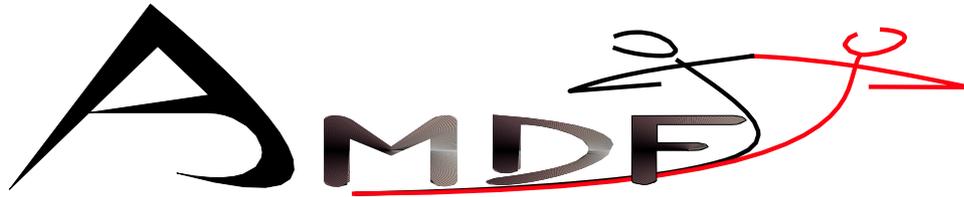
.....
Bonjour chers membres du bureau de l'AMDF.

Voilà, juste un petit mot pour vous remercier non pas de la réussite du congrès qui est un fait, mais pour votre gentillesse et votre bienveillance à mon encontre: massages aux huiles essentielles et autres bons soins. Souvent René parle de famille, j'ai eu l'impression d'en avoir une deuxième ce week end. Encore merci à vous quatre, bonne rentrée.

Pascal Prouté

.....
Désolée, hier j'avais un train, j'ai dû partir pendant les remerciements. Bravo pour votre lecture sur la rythmique, c'était très intéressant. Bisous *Lucie*

.....
Bonjour René, Encore bravo pour le congrès aussi bien dans son contenu que dans son déroulement même si la salle était un peu petite. @+ *Christian Jacquot*



MERCI POUR CE CONGRES 2017

Bonjour René, Juste ce mail pour te dire que c'est toujours un grand plaisir de te voir, de voir François V. On se sent en famille. Même si je n'ai pas pu participer à l'ensemble le congrès, j'ai beaucoup apprécié la qualité et la variété des lectures proposées.

Gros bisous et prends soin de toi. *Virginie*

Bonjour René, J'espère que tu vas bien et que la rentrée se prépare bien. Je suppose que tu as beaucoup de choses à organiser en ce mois de septembre. Le congrès était encore une fois vraiment très bien. Nathalie, pour qui c'était le premier, a tout particulièrement apprécié l'ambiance et les propositions variées. De mon côté, c'est toujours un moment de l'année que je ne louperai pas. Un plaisir de retrouver les collègues des autres régions lors de ce weekend ! Vas tu continuer à publier des articles sur devenir juge dans le bulletin AMDF ? J'ai beaucoup aimé lire ton dernier article. En te remerciant d'avance

A très vite Bises *Ophélie*

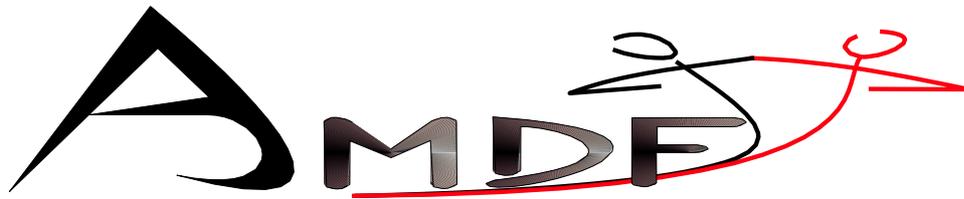
Bonjour, Félicitations pour l'organisation du 99 ème congrès. Je pense qu'il à été dense, homogène, complet et particulièrement bien équilibré. Tous les enseignants ont été intéressants, de très bon niveaux et bien suivis par les professeurs présents. L'ambiance était très saine ! Finalement un bon congrès franco-français (compte tenu du niveau actuel de la danse française) et particulièrement bien adapté et suffisant.

Bonne rentrée. Amicalement. *Michel AUFRERE*

CHAMPIONNAT DU MONDE STANDARD EN RUSSIE - 27 OCTOBRE 2018

Le 27/10/2018 Le Président de l'A.M.D.F François Visele représentait la France en tant que juge au championnat du monde de danse standard au Kremlin à Moscou. Le Kremlin lieu magique pour une compétition d'une telle ampleur, cadre magnifique une organisation de Stanislas POPOV, sans faille une réception digne d'un championnat du monde. Fier de représenter la France à une telle compétition, je remarque que pour toutes les grandes compétitions, le W.D.C. demande à la France d'envoyer un juge. Cela est une certaine reconnaissance de leur valeur et du travail effectué dans notre pays par le Président du CFPD René Barsi .La compétition d'un niveau exceptionnel, 50 couples au départ !!! D'où la difficulté d'arriver en finale et quelle finale !! Une finale éblouissante et d'un niveau rarement atteint qui a enflammé un public très nombreux. Merci et félicitations aux organisateurs .**Le résultat** : 1Mlle K Demidova / M. A Bizokas .USA. 2M. A Ghigiarelli /t Mme S-Ghigiarelli. GB.3M. V Fung / Mme A Muravyeva USA. 4M. D Krapez / Mme N KarabeyAll. 5 M. VA Colantoni et Mlle M Nigro ITA 6M. A Zhiratkov / Mme I Novozhilova Russie. **LES JUGES** : LM. G Giannico /M. K Breuer **PRÉSIDENT** non votant/M. A Belyaev. M Fronhof. fK Hilton MBE/ Miss M Pearson.Mme T Barr. M. K Kulig. M. R Vila. M. F Visele. M. K Seto. /Mme X Zanges .





Le jugement par René BARSI

JUGER : UNE SCIENCE OU UN ART ?

COMMENT LES JUGES JUGENT-ILS ?

La question évidente qui vient à l'esprit est: Quels sont les critères sur lesquels les juges fondent leur jugement ? La réponse à cette question devrait expliquer la majorité des divergences de notations. Il n'existe pas de « code de pratique » ou de « modus operandi » qui donne une indication de la façon dont un juge aboutira à sa décision. A l'heure actuelle, le juge n'a aucune contrainte. Une liberté totale est donnée quant aux respects de la prestation en compétition pour former le jugement final. La majorité des juges répondront, si l'on conteste leur notation:

« on me charge de donner mon opinion en tant qu'expert; mes notes reflètent cette opinion en cette occasion ». On ne peut faire marche arrière. Aucune récrimination n'est possible, non plus que la justification par le juge d'une notation, en particulier d'une prestation que l'on doit prendre en considération, ou l'importance relative de ces aspects.

Le juge est la loi, mais en même temps, il est en position très difficile et incapable de se défendre. Avec le système actuel, une notation divergente des autres n'indique pas nécessairement l'opinion la pire; elle peut indiquer, ce qui est le cas fréquemment, l'opinion la meilleure. Inversement, des notations identiques ne sont pas nécessairement l'indication d'un bon jugement. Il est très facile de connaître le résultat probable de n'importe quelle compétition par une étude des résultats passés et de noter en conséquence. Quand un juge expérimenté évalue la prestation d'un compétiteur, il prend en compte un grand nombre de facteurs. Ceux-ci sont alors comparés à la prestation des autres couples sur la piste au même moment. Le fait que le système actuel laisse au juge une liberté complète de la décision finale est la cause de la vaste majorité de divergences.

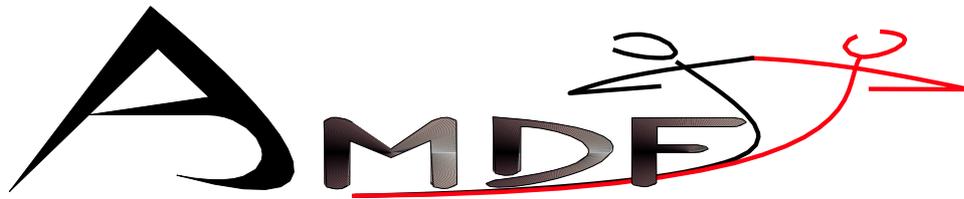
Les valeurs requises :

**MUSIQUE
FORME DE LA DANSE**

**Base sur le
balancement du
corps.**

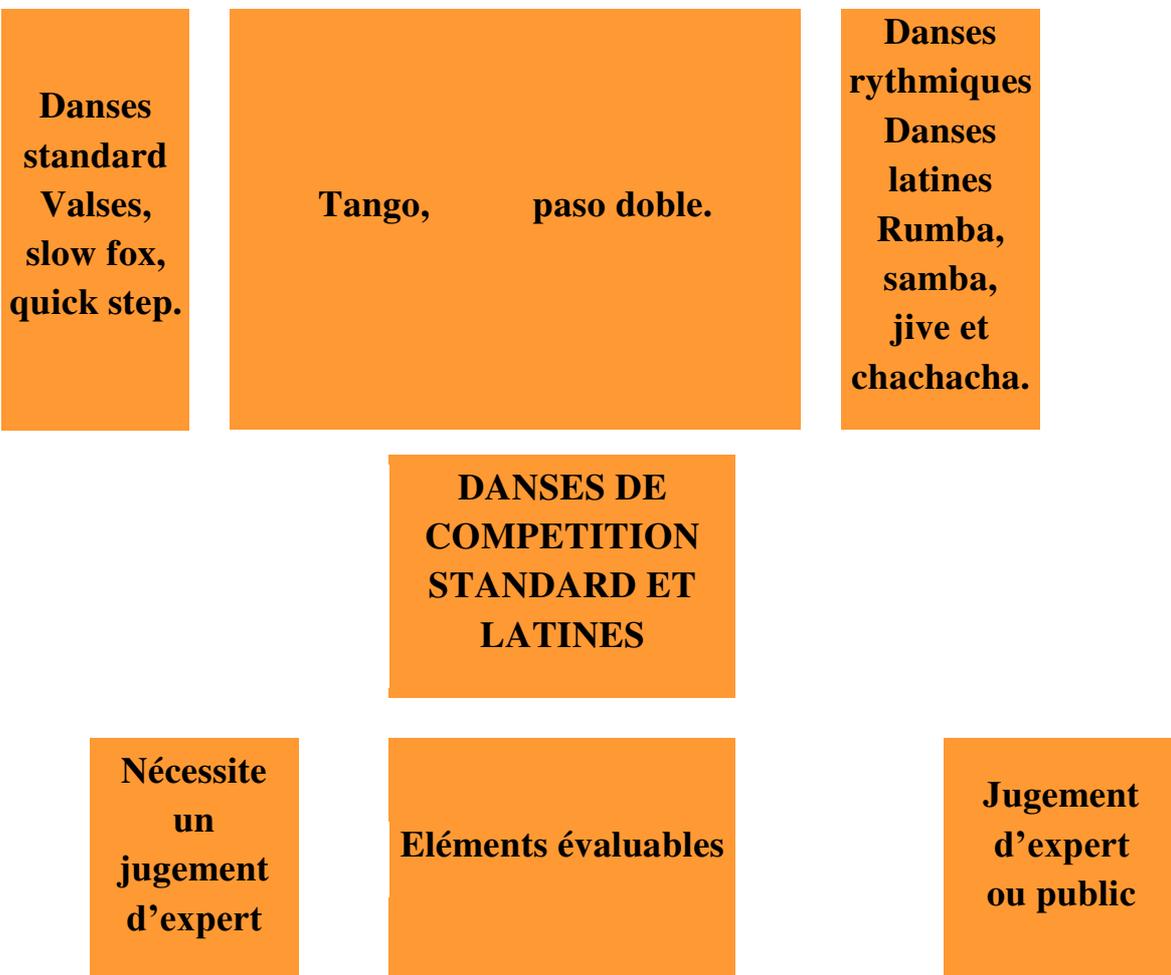
**Base sur le mime,
effets théâtraux et postures.**

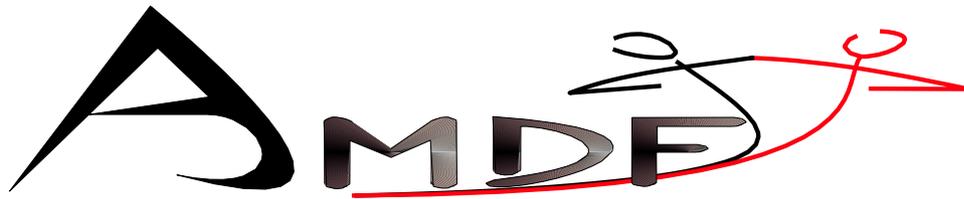
**Base sur
l'action du corps.**



Le jugement par René BARSI
JUGER : UNE SCIENCE OU UN ART ?

Les valeurs requises :





Le jugement par René BARSI

JUGER : UNE SCIENCE OU UN ART ?

**Technique = 20 %
Interprétation
technique = 20 %
Caractérisation

= 20%**

**Chorégraphie = 10 %
Présentation = 10 %
Efficacité = 20 %**

Qualité = 60 %

**Jugement subjectif de
la foule
« le courant passe »
= 40 %**

**IMPACT DES
CHAMPIONS**

Pour faire en sorte que la notation des prestations en compétition soit basée sur quelque chose de plus substantiel que les caprices personnels de certains juges ou la pression de l'opinion publique au cours de la soirée, il est essentiel d'adopter des valeurs de jugement sur lesquelles on se met d'accord. Ceci acquis, une ligne de conduite peut être donnée aux compétiteurs, aux entraîneurs, au public et aux juges. Toutes les personnes concernées verront alors très clairement qu'elles sont les facettes de la prestation qui va être jugée et l'importance donnée à chacune d'entre elles. Ceci aura pour résultat d'améliorer le niveau de la danse et la raison des notes de certains juges sera plus facilement compréhensible; très vite le public et les compétiteurs deviendront familiers avec les méthodes utilisées pour juger.

La première des priorités est donc de définir les facteurs qui doivent être pris en compte et leur importance relative au moment d'établir un jugement comparé des prestations. Le tableau montre le développement à suivre à partir de la musique, dont naît la danse, jusqu'à la performance finale du danseur de compétition.

Copyright © Académie des Maîtres de Danse de France (René BARSI)

Tous droits réservés. Mentions Légales

page23

LIVRES SERVANT DE REFERENCE

A LA PREPARATION DES EXAMENS AMDF

DANSES STANDARD	Guy HOWARD	VALSE FRANCAISE	René BARSİ
		VALSE VIENNOISE	22, rue Victor Hugo
			93100 MONTREUIL
DANSES LATINES	Walter LAIRD		
SOCIAL DANSE	José SARABIA	MUSIQUE	François VISELE
			1773, av de la Gde Armée
			83300 DRAGUIGNAN
ROCK & BOOGIE	Dominique BENGASINI	SALSA	O / M AUFRERE
HIP-HOP	5, rue Confort		9, Parc de Briançon
TANGO ARGENTIN	69002 LYON		78750 ANDREZY
DANSES ANCIENNES	René BARSİ.	CLAQUETES	Alain PIGA
	22, rue Victor Hugo		26, rue de la Résistance
	93100 MONTREUIL		42000ST-ETIENNE

.....

MISE A JOUR DU FICHER « MEMBRES ADHERENTS »

Mr, Mme, Melle (*raier les mentions inutiles*)

N° Adhérent figurant sur votre carte

NOMPrénom

Grade : Non diplômé - Moniteur - Professeur - Maître (*raier les mentions inutiles*)

Adresse :

.....

Portable Courriel

Adresse Ecole de Danse

TéléphoneFax

Bulletin Semestriel A.M.D.F. : (*Raier la mention inutile*)

. Je souhaite recevoir le Bulletin en ligne, à l'adresse courriel ci-dessus,

. Je souhaite recevoir le Bulletin par la Poste, à l'adresse de mon domicile,
moyennant un forfait annuel de 20 Euros, que je règle ce jour.

Fait à Le.....2018

Signature :